

Délibération n°231215_13

Séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2023

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28
Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents : 15
Membres représentés : 3
Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Nomination du Directeur aux Relations avec les Entreprises

Vu les statuts de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard.

Considérant que des directions fonctionnelles coordonnent, sous l'autorité du directeur et par délégation, l'ensemble des actions menées par l'établissement dans de nombreux domaines : enseignement et pédagogie (direction aux formations et à la pédagogie), recherche (en incluant la formation masters), études doctorales et innovation (direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation), relations industrielles et stages (direction aux relations avec les entreprises) et relations internationales et mobilités étudiantes (direction aux relations internationales et à l'internationalisation).

Considérant que les directeurs fonctionnels sont nommés par le directeur de l'établissement pour une durée de 4 ans, renouvelable, après avis conforme du Conseil d'administration.
La fonction de directeur fonctionnel est incompatible avec celle de membre du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire.

Considérant que le mandat de Monsieur Damien PAIRE, Directeur aux relations avec les entreprises a expiré le 20 septembre 2023 et que ce dernier est nommé depuis par intérim sur cette fonction ;

Le Conseil d'administration

DECIDE

De donner un avis favorable à la nomination de Monsieur Damien PAIRE – en qualité de Directeur aux relations avec les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un mandat de 4 ans.

Abstention(s) : 3
Votants : 18
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.



Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON